

Le - 5 DEC. 2019

REÇU LE
11 DEC. 2019

MONSIEUR JEAN-PIERRE RONSEAU
MAIRE
4 RUE DE L'EGLISE
51390 GUEUX

Monsieur le Maire, cher collègue,

La Présidente

Références
CV/VB

Vous m'avez adressé un courrier le 27 novembre dernier relatif aux difficultés d'accessibilité et de développement du secteur dit « des Sables » sur la commune de Champigny et au PLU de la commune de Thillois en cours de révision.

Partageant avec vous et l'ensemble des acteurs concernés, les enjeux de desserte de cette entrée majeure de l'agglomération de Reims, et plus globalement de l'ensemble de l'ouest du bassin rémois, je reste particulièrement attentive à son devenir, n'en doutez pas.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme et en particulier les emplacements réservés prévus dans le PLU de Champigny et celui de Thillois, je me permets toutefois de vous rappeler qu'avant même la création de la Communauté urbaine, le PLU de Champigny, approuvé le 24 mars 2016, définissait le développement communal par la création d'une zone d'urbanisation future 2AUX de 44 ha en entrée d'agglomération sur une majeure partie du site dit « Les Sables » et prévoyait l'inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de l'Etat qui avait accepté, à l'époque, cette inscription dans le PLU.

S'agissant du PLU de Thillois, l'inscription de l'emplacement réservé est la simple reprise d'une volonté exprimée par la commune de désengorger cette entrée d'agglomération. Cet emplacement réservé pour la réalisation d'un diffuseur A26/RD275 est là encore au bénéfice de l'Etat. Conformément aux engagements de la Charte de gouvernance de la Communauté urbaine, adoptée à l'unanimité en janvier 2017, notre collectivité n'a pas vocation à aller à l'encontre une décision communale. Par ailleurs, l'Etat étant, tout comme vous, consulté au titre des personnes publiques associées au PLU de Thillois, ne s'est pas exprimé pour demander la suppression de cet emplacement réservé.

En ce qui concerne à présent le projet de parc logistique, vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un portage par des opérateurs privés (IDEC et Nord Est Aménagement) qui ambitionnent effectivement de développer une activité de logistique, en accord avec le Maire de la commune de Champigny. A ce titre, il revient d'abord aux opérateurs dans le cadre légal et réglementaire existant en matière d'urbanisme et d'environnement, de procéder à l'information et à la concertation nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle d'un tel projet d'aménagement.

Pour ma part, consciente des enjeux de déplacements, concernant tout à la fois l'Etat au titre des réseaux routiers concédés pour l'autoroute A26, et non concédés pour la route nationale 31 mais également le Conseil départemental pour la route départementale 275 et l'entrée d'agglomération, j'ai personnellement sollicité par courrier la Ministre des transports afin qu'une réflexion soit menée avec la SANEF.

Demande à laquelle la Ministre des Transports a répondu favorablement par courrier en date du mois d'août 2018. Bien sûr, ces études d'opportunité et de faisabilité techniques ne sauraient se limiter uniquement au secteur « Les Sables ». Dans l'intérêt stratégique de cette entrée de l'agglomération de Reims et du développement futur de la Communauté urbaine, j'ai en effet expressément demandé que les études portent sur un périmètre suffisamment large et pertinent. Le Conseil communautaire en a été dûment saisi en décembre 2018, quant à notamment l'éventuelle création d'un diffuseur sur l'autoroute A26 au nord de la RD275. Ces études ont ainsi fait l'objet d'une convention signée entre la Communauté urbaine et la SANEF le 7 janvier dernier.

En tout état de cause et à l'heure actuelle, la Communauté urbaine n'a bien évidemment pas pris de position puisque l'étape des études est loin d'être finalisée. Celles portées par la SANEF sont encore en cours et celles portées par l'opérateur dans le cadre de son étude d'impact préalable tout autant. Il n'en reste pas moins vrai que ce qui m'a été communiqué, comme à l'Etat et au Département de la Marne, suite à des échanges techniques intermédiaires dont l'opérateur a été à l'initiative, ne me rassure absolument pas.

De ce point de vue je partage et ce depuis longtemps d'ailleurs, le constat alarmiste que le Préfet de la Marne vient de me faire connaître par courrier du 26 novembre dernier sur l'embolie du réseau viaire dans ce secteur ouest de l'agglomération de Reims.

Or, le Préfet de la Marne me fait aussi savoir qu'à ce stade l'Etat est de toute façon dans l'incapacité de s'engager financièrement dans des investissements sur ces infrastructures et notamment la RN 31.

Pourtant, le moment venu, une action réfléchie, concertée et volontaire, de l'ensemble des parties prenantes s'avérera indispensable, à la hauteur des responsabilités de l'Etat comme de chacune des collectivités, pour permettre d'apporter des solutions viables à une situation d'ores et déjà insatisfaisante et inquiétante pour l'avenir.

En effet, la saturation de la RN31, sujet pour lequel je suis mobilisée depuis de très nombreuses années, ne trouvera de solution que si une approche globale des flux est menée à bien, que ce soit en termes d'aménagements routiers, de qualité environnementale, de modes de déplacements et de cohérence avec la gestion des espaces agricoles limitrophes. Vous pouvez en tous les cas et vous le savez, compter sur ma détermination à ce propos.

Cette entrée de l'agglomération rémoise est tout aussi stratégique pour les communes de Reims et Tinquex que pour les communes d'Ormes, Thillois, Muizon ou Gueux et plus globalement pour tout l'ouest de notre Communauté urbaine, et c'est tout le sens de mon engagement.

C'est la raison pour laquelle, je veux être très claire, aucun projet d'aménagement ou de développement nouveau dans ce secteur, quel qu'il soit, qui viendrait encore dégrader la situation actuelle que nous connaissons, ne saurait de mon point de vue, être viable et recueillir l'assentiment de la collectivité que je préside, et ce tant que la problématique fondamentale autour de la RN 31, n'aura pas été résolue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien = rms

La Présidente,



Catherine VAUTRIN

Copie : Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
Monsieur le Préfet de la Marne
Monsieur le Sous-Préfet de Reims
Monsieur le Maire de Champigny
Monsieur le Maire de Thillois